

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26026

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONTRAT DE LOCATION DE SALLE À L'ODEUM - CFDT OCCITANIE

Au vu de la demande formulée auprès de la Ville, j'ai décidé de mettre à disposition la salle municipale suivante pour :

« **CFDT Occitanie** » sise 3 chemin du Pigeonnier de la Cépière – BAT C – 31100 TOULOUSE, représentée par Monsieur Gérald SIX (secrétaire général).

Salle : salle de conférence de l'ODEUM – 64 rue Antoine Marty à Carcassonne.

Date et horaires :

- 17 juin 2026 de 14h à 16h30.
- 18 juin 2026 de 08h à 17h30.

Objet : réunion de travail annuelle des syndicats CFDT de la région Occitanie

La présente mise à disposition est consentie à titre payant. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le présent contrat a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 12 février 2026

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260212-29142-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 24/02/2026